



Bruxelles, le
MDM D(2006)

COMPTE-RENDU DE LA PLENIERE DU CLP-BRUXELLES DU 04/07/2006

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté moyennant l'ajout d'un point 2 bis comité paritaire d'examen des dérogations, 2 ter seuils des nouveaux collègues recrutés, et de la disparition dans le bilan 2005 de la créance des États membres au système de pension au point divers.

2. ADOPTION DU PROJET DE COMPTE RENDU DES REUNIONS « 13-05 » DU 6 ET DU 13 JUIN 2006.

Le projet de compte-rendu est adopté.

2BIS COMITE PARITAIRE D'EXAMEN DES DEROGATIONS.

Les Rdp mandatés dans le comité paritaire d'examen des dérogations (GPEDD) font part de leurs difficultés. Constatant un manque total de clarté en ce qui concerne les propositions pour le personnel affecté auprès des cabinets, ils ont suspendu leur participation à ce comité. La non-justification des demandes de dérogation pouvant amener un déséquilibre profond pour, entre autre, les promotions des collègues ex catégorie C dans les DG et la non-application des arrêts T-437/04 et T-441/04 du Tribunal de première instance (TPI) définissant les règles de l'exceptionnalité ont amené ce blocage.

Il a finalement été décidé, et puisque cela concerne l'ensemble du personnel, de saisir le CCP pour une lettre de réaction à l'attention de M. Barroso et Kallas, copie au TPI, demandant pour le court terme le respect des règles de demande de dérogation et des arrêts de la cour, pour le long terme une solution systémique à ce problème récurrent par une négociation avec les OSP. Copie sera faite à l'ensemble du personnel avec possibilité d'action à la rentrée si rien n'évolue dans le sens d'une plus grande transparence dans les règles établies ou à établir. Le CLP saisira les OSP pour relancer la concertation « Article 45 ».

2^{TER} SEUILS DES NOUVEAUX COLLEGUES RECRUTES.

Dans le cadre de cette même concertation « Article 45 », les collègues des nouveaux États membres estiment être lésés par les seuils spécifiques qui leur sont imposés. Ils demandent au CLP de lever cette discrimination et d'exiger la conformité aux règles établies pour les autres fonctionnaires. Comme les séances plénières du CLP sont publiques, ces collègues sont invités à venir au CLP afin de prendre connaissance du fonctionnement de ce comité qui est là pour les soutenir.

Il a finalement été décidé de rédiger une note de synthèse allant dans le sens des constats effectués et, puisque cela concerne l'ensemble du personnel, le CLP saisira le CCP pour action.

3. SUIVI DES DECISIONS ANTERIEURES/COMMUNICATIONS DU BUREAU :

3.1. Statistiques de désignations et entérinement de celles-ci

Le bureau du CLP indique avoir remis en route le système de désignations en respectant les proportions résultant des résultats des dernières élections. Le secrétaire du CLP n'ayant pas encore de support informatique, information partielle est donnée sur les nombreuses demandes qui sont arrivées et demande est faite pour que les différentes instances contactées y répondent aussi rapidement que possible afin d'éviter tout dysfonctionnement durant la période transitoire de reprise-remise entre les deux bureaux.

3.2. Déménagements G12/DAV1 et dégradation des locaux JECL

Le bureau du CLP informe ne pas avoir reçu de réponse de M. Chêne à sa lettre et avoir redemandé celle-ci. Une réponse est arrivée à MMe. Birke et à Mme Mormile qui sera transmise à tout le CLP pour information.

Discussion s'est ensuite tenue sur la situation des différents déménagements, sur l'absence d'air conditionné le week-end pour les collègues travaillant au G12 qui ne dispose pas de fenêtres ouvrantes, sur de nombreux autres problèmes liés à la qualité de l'air dans cet immeuble. Plusieurs membres demandent que le CLP se saisisse de ce problème, exige des réunions d'information régulières, invite les collègues concernés et se rende sur les lieux. La même chose vaut pour d'autres immeubles du parc immobilier de la Commission ne répondant pas aux normes du Manuel de l'immeuble type, et pour les problèmes de bruit, de transport et de restauration que rencontrent les services déplacés à la rue de Genève et au DAV1. Un accent particulier a également été mis sur la nécessité de clarifier les interlocuteurs qui définissent la politique immobilière à l'administration, l'OIB étant organe d'exécution, rôle confirmé par le dernier rapport d'audit (voir point 4.2).

Il a finalement été décidé d'écrire une lettre sur les problèmes spécifiques du DAV1 (J. Escale fournira un projet au Bureau qui le finalisera), de rappeler à l'administration le code de bonne conduite pour les réponses au courrier et d'inviter dans un premier temps les collègues DGT à la réunion plénière du CLP qui aura lieu le 5 septembre (afin de faire le point sur la situation de leurs immeubles et d'examiner l'opportunité d'une action à la rentrée si rien ne bouge).

3.3. Personnel non-recruté dans les crèches

Le bureau du CLP informe avoir envoyé une lettre sur ce problème spécifique et contacté M. Verleysen. Les informations reçues semblent indiquer qu'un cas est résolu, un autre sans nouvelles tandis que la troisième personne est maintenant au chômage. La situation évoluant de jour en jour, le CLP continuera à veiller à ces dossiers particuliers durant la période de vacances en les relançant s'il n'y a pas de réponse adéquate endéans le délai prévu par le code de bonne conduite.

3.4. Réduction du forfait pour les chauffeurs

Le bureau du CLP, saisi par la délégation des chauffeurs d'une mauvaise application de l'accord de 2004 sur le calcul du forfait pour ceux-ci, informe qu'il enverra une lettre de demande d'éclaircissements et de révision après correction de l'erreur informatique identifiée desdits forfaits.

4. POINTS A DEBATTRE :

4.1. Comité de suivi des conseillers : application de l'article 17 point 6 de la décision de la commission du 09/2004

Après exposition des faits sur la nécessité de répondre aux exigences de la décision en objet, le CCP, saisi par ailleurs sur le même sujet, demandera au CLP de désigner les membres du comité de suivi.

4.2. Rapport d'audit Deloitte sur le fonctionnement des offices.

Le bureau du CLP informe des conclusions du rapport d'audit Deloitte et ses 6 scénarios résultants. Il note que le consultant semble privilégier la clarification des rôles respectifs de l'administration et des offices, la réinternalisation du processus décisionnel au sein de l'administration et le cantonnement des offices dans leurs rôles d'exécution des politiques. M. Chêne, reprenant une conclusion de l'étude, propose la mise en place d'une instance de contrôle de la qualité et de la satisfaction des clients (à savoir les fonctionnaires).

Cependant Mme Jacobs, MM Blanchard et Scheuer relèvent plusieurs autres éléments de l'audit critiquant la politique d'engagements pratiqué (peur du lendemain des agents ayant un CDD qui doivent passer des multitudes d'examens, turn-over, personnel qui doit être requalifié, manque d'indépendance du personnel fragilisé, etc.) pour les agents contractuels. Ils trouvent beaucoup trop facile de critiquer les dysfonctionnements des offices alors que l'ADMIN a mis en place des mécanismes d'engagements contreproductifs et très durs. L'audit serait aussi selon eux une bonne occasion pour demander l'intégration comme agents contractuels des intergardes.

Le CLP a finalement constaté que le rapport en question (et ses conclusions) va tout à fait dans le sens de ce que les représentants du personnel ont toujours exprimé et salue l'initiative de M. Chêne.

Le temps manquant pour finaliser les débats, le point sera remis à l'ordre du jour du prochain CLP pour avis.

5. DIVERS

L'attention du CLP a été attirée par la disparition dans le bilan 2005, de la créance de la Commission due par les États membres pour le système de pensions qui figuraient à l'actif du bilan 2004 (alors de 26 milliards d'euros) bien que cette inscription ait été confirmée le 28 décembre 2004 par une note fixant les nouvelles normes comptables.

Il a finalement été décidé d'envoyer à M. Grey (Comptable de la Commission) une lettre, copie aux autres institutions, pour qu'il respecte les normes établies et réinscrive cette dette des États membres vis-à-vis de notre système de pensions dans les bilans 2005 et à venir.